



Maîtriser
les émissions liées aux
transports touristiques

Les enjeux liés aux déplacements touristiques

Déplacements et tourisme : la place de la voiture

Les déplacements en matière de tourisme représentent une part très significative de l'ensemble des déplacements. Dans les Alpes par exemple, on estime que les flux touristiques représentent en moyenne 20 % des flux journaliers quotidiens.

On sait par ailleurs que 80 % des déplacements des loisirs des français s'effectuent en voiture : c'est le mode très largement dominant par rapport aux autres types de déplacements (train, cars).

Il est donc nécessaire de trouver des solutions alternatives pour remédier notamment au problème de la pollution engendrée par les transports touristiques.

Quels sont les intérêts de déplacements moins polluants en matière de tourisme ?

Les enjeux globaux à l'échelle de la planète

- Moins grande dépendance au pétrole dominant et moins grande fragilité des activités touristiques face à cette énergie ;
- Réduction de la pollution atmosphérique locale, des émissions de gaz à effet de serre et du bruit ;
- Amélioration de la qualité de l'air et réduction des nuisances et impacts sanitaires néfastes.

Le confort des usagers

- Cohérence entre la qualité du site recherché et des conditions d'accès apaisées ;
- Meilleur partage de l'espace et équilibre entre les différents types de déplacements et d'usagers (moins grande dépendance à un type de déplacement) ;
- Libération d'espaces jusqu'alors quasi exclusivement dédiés à la voiture (infrastructures routières et stationnement principalement) ;
- Réduction des encombrements et des accidents.

La valorisation positive par les acteurs du tourisme

- Image de tourisme « responsable » et environnemental valorisable auprès d'une clientèle européenne et mondiale de plus en plus exigeante ;
- Soutien à une activité économique nouvelle reliée aux déplacements, véhicules et carburants moins polluants, valorisable également auprès des prestataires et partenaires dans les offres du marché.

Les émissions liées aux transports en gCO₂/voyageur.km (source : ADEME)

- Routier (extra-urbain) : 76 g
 - TGV : 2,6 g
 - TER (électrique/diesel) : 5,1 g / 94,8 g
- Avion (court /long courrier) : 148 g / 134 g
 - Autocar : 31 g

Quelles solutions pour quels déplacements ?



Les déplacements générés par le tourisme impliquent un grand nombre de personnes, parmi lesquelles les touristes mais également le personnel des entreprises du tourisme ou encore les prestataires des activités touristiques. Pour chaque catégorie, il est possible d'apporter des réponses spécifiques en matière de déplacements à faible impact environnemental, allant dans le sens d'une mobilité plus « durable ».

Déplacement du personnel et des habitants

Les déplacements générés par le personnel des entreprises touristiques qui se rend quotidiennement sur son lieu de travail peuvent représenter des flux très significatifs.

Mettre en place un Plan de Déplacements Entreprise

Les entreprises et activités touristiques peuvent montrer l'exemple en matière de déplacements. Comme n'importe qui, leur personnel est amené à se déplacer pour se rendre sur le lieu de travail et en repartir. Ces déplacements quotidiens représentent des flux importants, notamment sur les gros sites touristiques, et sont accrus en saison haute par les déplacements des saisonniers.

Un Plan de Déplacement Entreprise (« PDE ») vise à identifier les types de transports utilisés par chaque salarié et à proposer des solutions qui permettront de réduire la place de la voiture : mise à disposition de vélos au sein de l'entreprise, mise en place de navettes, développement d'un site intranet pour organiser le covoiturage, etc.

Le PDE peut être réalisé en interne par l'établissement ou, pour les structures plus importantes, par un bureau d'études indépendant.

Le rôle des habitants

Généralement touchés par les flux touristiques de leur territoire, les habitants peuvent chercher à mettre en place des solutions alternatives de déplacements pour réduire les nuisances locales.

Ainsi, comme les entreprises directement liées au tourisme, ils peuvent chercher à montrer l'exemple pour entraîner progressivement un changement massif des habitudes de déplacement de tous les visiteurs.

Ils peuvent ainsi demander à leur commune le développement de transports en commun, de pistes cyclables, etc, qu'ils chercheront à utiliser également.

Déplacements des touristes

Sur les lieux touristiques, l'essentiel des déplacements est bien évidemment dû aux visiteurs. Les entreprises et activités en relation avec ces touristes ont la capacité, non seulement de montrer l'exemple elles-mêmes, mais également de chercher à sensibiliser les visiteurs à utiliser des modes de transport moins polluants.

Les actions que peuvent mettre en place les structures d'hébergement

- Aller chercher les clients à la gare : cela permet aux personnes de venir de loin en utilisant le train, fortement moins émetteur de gaz à effet de serre en France ;
- Informer les clients sur la possibilité d'utiliser le service d'envoi des bagages de porte à porte proposé par la SNCF ;
- Louer des vélos aux clients : les déplacements à vélo sont particulièrement adaptés aux vacances ;
- Informer les clients sur les possibilités de se déplacer en transports en commun une fois sur place.

Les actions que peuvent mettre en place les sites touristiques

- Mettre en place des navettes pour l'accès au site ;
- Louer des vélos classiques ou électriques en proposant des itinéraires de découverte ;
- Prévoir des emplacements pour le stationnement des transports en commun et des vélos ;
- Communiquer sur les moyens d'accès en transports en commun et en modes doux (vélo, marche) ; Ces informations peuvent être intégrées sur le site Internet de l'établissement ou être regroupées dans une centrale de mobilité (voir encadré) ;
- Communiquer sur l'éco-conduite ou « conduite apaisée ».

Centrale de mobilité

Une centrale de mobilité fournit une information globale sur l'ensemble des offres de transport d'un territoire, l'objectif étant de faciliter les déplacements. L'information est principalement accessible par site web ou par téléphone. On y trouve en général une base cartographique, des horaires (de train, de bus), les tarifs, des renseignements sur les offres de covoiturage, de location de vélos, etc. Une offre de réservations peut également être proposée.



Déplacements des prestataires

Les déplacements liés aux prestataires (approvisionnement des établissements, entretien, etc.) sont loin d'être négligeables et doivent être pris en compte pour que l'effort soit général.

Dans la restauration

- Privilégier, autant que possible, les circuits courts (achat de produits locaux) dans les approvisionnements. Cela présente le double avantage de limiter la pollution liée au transport des produits et de proposer des produits a priori plus frais ;
- Inciter les prestataires à avoir une conduite plus respectueuse de l'environnement (exemple : extinction du moteur pendant les livraisons) ;
- Inciter les fournisseurs à réfléchir à des carburants alternatifs au pétrole, comme les biocarburants (de type E85 pour les véhicules essence) ou plus facilement le GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), et pour les petits utilitaires, à des véhicules électriques.

Dans l'hôtellerie

- Privilégier les matériaux locaux et entreprises locales dans l'aménagement et les fournitures de l'hôtel ;
- Si la buanderie est externalisée, choisir un prestataire sensible aux questions environnementales et situé le moins loin possible ;
- Sensibiliser le personnel de maintenance et les fournisseurs à l'impact des déplacements sur l'environnement.



Envisager l'achat de véhicules moins polluants

Une nouvelle offre de véhicules utilisant des carburants alternatifs au pétrole se développe progressivement en France.

Selon les régions et l'implantation de stations de distribution, il est possible de rouler au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), au diester (E85 ou super éthanol) ou encore à l'électricité, bien que peu de véhicules soient encore disponibles sur le marché français.

Les véhicules hybrides demeurent pour l'instant l'offre la plus accessible puisqu'il s'agit de véhicules roulant à l'essence et disposant en plus d'un moteur électrique. Leur prix est en baisse depuis plusieurs années, mais reste néanmoins élevé, actuellement de l'ordre de 25 000 € selon les modèles.

Bonnes pratiques, localisation de stations de carburants alternatifs, etc.

plus d'informations sur www.sugre.info



Exemples de bonnes pratiques

Dans les stations de ski

- A Corrençon en Vercors, pendant la période estivale, les touristes peuvent louer des voiturettes électriques. 30 % de ces véhicules se rechargent sur une borne située sur la place du village, et alimentée par des panneaux solaires ;
- Une offre « Skibus » a été mise en place pour les touristes des stations Auron ou Isola qui comprend le transport en autocars depuis Nice, Cannes ou Antibes et le forfait pour une journée de ski dans ces stations ;
- A Avoriaz, l'accès à la station en voiture n'est pas possible et est assuré par un service de calèches et de mini-bus. Des navettes assurent la jonction entre les parkings en contrebas, les gares alentours et l'aéroport de Genève.



A l'étranger

- Dans la province de Belluno en Italie, les bus peuvent accueillir jusqu'à 30 vélos dans une remorque spéciale. Les vélos peuvent être chargés et déchargés sur des aires de stationnement bien identifiées, uniquement aux arrêts et aux horaires indiqués sur l'itinéraire. La province a d'ailleurs mis en place une centrale de mobilité comprenant un portail Internet qui recense 2 000 km d'itinéraires cyclables, des cartes de sentiers de randonnées, un système de planification de voyage en bus en ligne et toutes sortes d'informations visant à simplifier les déplacements des usagers.

Le projet Setcom

Le projet européen **SETCOM** vise à promouvoir la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et la réduction des émissions liées aux transports dans le secteur du tourisme. Plus d'informations sur www.setcom-project.eu

Consultez également les autres brochures thématiques sur l'énergie dans le tourisme :

- Restaurants
- Hôtels
- Bains et thermes
- Campings

Contact

RhôneAlpénergie-Environnement
10 rue des Archers - 69002 Lyon
www.raee.org
Tél : +33 (0)4 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org

Rhône-Alpes Tourisme
a mis en place une base de données
sur l'écotourisme : retrouvez en ligne les
contacts, guides, bonnes pratiques sur
<http://pro.rhonealpes-tourisme.com/ecotourisme>

Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas l'opinion de la Communauté européenne. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.

Avec le soutien de :

Intelligent Energy  Europe

Rhône-Alpes ^{Région}